



## Demande de remboursement pour reparation de materiel non efectué

Par **Flarkemo**, le **26/02/2009** à **14:56**

Bonjour

J'ai fait l'acquisition d'un camescope à Singapour, qui est tombé en panne sous garantie materiel ( non sous garantie main d'oeuvre).

J'ai confié mon matériel à une société agréée à la marque de mon camescope et la meme panne est intervenue sous la garantie du réparateur. A ce jour le réarateur est dans l'incapacité de réparer mon materiel, car il n'obtient pas la pièce necessaire ( depuis début novembre 2008). Quelles demarches dois je suivre pour me faire rembourser des frais de mains de la premiere réparation et quels sont mes droits . Et puis je me faire rembourser de mon materiel?

par avance merci